



PROTOCOLE
RETOUR À DOMICILE POST
MATERNITÉ :
ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI
PAR LES SAGES-FEMMES

Version n°3 – 27/10/2021

<u>Date de création</u>	
<u>Date de validation</u>	
<u>Structure porteuse du protocole</u>	CPTS Grand Douai
<u>Groupe de travail</u>	<p>Sage-femmes : DECRETON Karine, TASSIN Marie-Pierre, DILLY Marion, GALABERT Anne, JANEQUIN Florian, PILIA Patricia, DEPRET Mathilde, SITKO Delphine, MASNIN Chloé, DEWAVRIN Laurence, LAMANT Justine, ZAZOUA Rahma, BENARD Roseline, HEDDEBAUT Laurence, MOLIN Ludmilla.</p> <p>Coordinateur : PEUVREL David</p>
<u>Liste des professionnels et/ou structures et/ou services impliqués</u>	<p>Tous les professionnels médicaux et paramédicaux exerçant sur les 21 communes de la CPTS Grand Douai</p> <p>Les structures hospitalières publique et privée du Douaisis, notamment le service maternité</p>
<u>Objectif général</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accompagnement et le suivi des parents et leur nourrisson lors du retour à domicile post-maternité dans le cas des sorties standards et des sorties précoces
<u>Objectifs secondaires</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Dépister et prévenir les complications fréquemment retrouvées en post-partum
<u>Objectifs opérationnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'intervention des sage-femmes libérales au domicile des parents et de leur nourrisson post-maternité.
<u>Population cible</u>	Les parents et leur nourrisson
<u>Mise en œuvre</u>	<p>1- Contexte/ constats</p> <p>Les contraintes budgétaires, le manque de professionnels et de places en maternité, et l'évolution de la demande des familles, font que les <u>sorties précoces</u> de maternité après accouchement sont de plus en plus fréquentes. On entend par « sortie précoce » une sortie entre J0 (jour de l'accouchement) et J2 pour un accouchement par voie basse (séjour de < 72h), avant J4 pour une césarienne (séjour de <96h).</p> <p>Concernant les sorties dites « standards », la durée du séjour à la maternité est variable d'un établissement à l'autre. En moyenne et selon la dernière enquête de périnatalité il est de 4 jours. 20,5 % des nouvelles accouchées y séjournent trois jours, 41,6 % quatre jours, 19,7 % cinq jours et 14,8 % restent plus de six jours. (2016, Inserm/ Drees)</p> <p>Il apparaît que les séjours en maternité de plus en plus courts laissent peu de temps d'adaptation aux parents à leur nouveau rôle qui suscite beaucoup de questionnements, de l'angoisse et le besoin d'être quelque peu encadré et rassuré par des experts.</p>



PROTOCOLE
RETOUR À DOMICILE POST
MATERNITÉ :
ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI
PAR LES SAGES-FEMMES

Version n°3 – 27/10/2021

Par conséquent, le système de santé permet aux parents de faire appel à une sage-femme libérale à domicile afin de les aider à faire la transition en douceur entre la maternité et le domicile, et trouver ou retrouver peu à peu confiance en eux. Ce dispositif a été créé par l'Assurance Maladie ; le dispositif PRADO.

Cependant, ce dispositif a réduit son champs d'action aux sorties précoces au regard du contexte pandémique de la COVID-19. De plus, la méconnaissance du rôle de la sage-femme libérale en sortie de maternité aggrave le non suivi des parents et leur nourrisson à leur retour à domicile.

Actuellement, le dispositif est centré sur les sorties précoces et pas sur les sorties standards. Ce dispositif centré sur les sorties précoces oblige le passage d'une sage-femme au domicile de la patiente dans les 24 heures.

Par ailleurs, il est constaté que les professionnels de santé ont une méconnaissance du rôle de suivi des sage-femmes en sortie de maternité des parents et leur nourrisson.

Ainsi, sur le territoire de la CPTS Grand Douai, de nombreuses femmes se retrouvent chez elles sans accompagnement augmentant le risque de dépression post-natale et des complications de la mère et du nourrisson, de ré-hospitalisation maternelle et infantile (Le taux de réadmissions maternelles et des nouveaux nés varie dans la littérature entre 1.8% et 3.5% -chiffre réadmission infantiles).

Pour conclure, l'expérience des pays qui pratiquent l'accompagnement à domicile depuis de nombreuses années montre que ce dernier peut être sûr et bénéfique s'il est choisi et organisé.

Ainsi, la coordination périnatale associant maternités, sage-femmes, médecins et autres professionnels de santé de ville paraît être une des solutions permettant un accompagnement adapté et une sécurité optimale pour les parents et leur nourrisson.

Freins et Points de ruptures ne permettant plus au dispositif PRADO de fonctionner et justifiant l'écriture de ce protocole :

- Crise sanitaire COVID-19
- Ciblée uniquement sur les sorties précoces
- Méconnaissance du rôle de la sage-femme dans le suivi et l'accompagnement post-maternité
- Faible coordination ville-hôpital



PROTOCOLE
RETOUR À DOMICILE POST
MATERNITÉ :
ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI
PAR LES SAGES-FEMMES

Version n°3 – 27/10/2021

2- Information auprès des acteurs de santé du territoire et des institutions :

En amont de la visite d'une sage-femme à domicile des parents et de son nourrisson, les sage-femmes libérales de la CPTS Grand Douai se feront connaître des acteurs du territoire et institutions en définissant leur rôle.

En effet, il est nécessaire d'informer en amont et de manière collaborative

- **Les structures sanitaires (Centres hospitaliers, Cliniques...)** : La bonne préparation de cette étape clé du parcours de santé des parents et de leur nourrisson contribue à la qualité et à la continuité de la prise en charge. Il est donc primordial qu'un relais ville-hôpital soit établi par le biais d'outils de coordination déterminés de manière consensuelle garantissant un suivi et la continuité des soins des parents et de leur nourrisson.
- **Les professionnels de santé de premier recours exerçant sur le territoire des 21 communes de la CPTS** autres que les sage-femmes tels que les infirmiers, qui pourraient au domicile et en réalisant les soins de la femme enceinte s'assurer de sa connaissance du dispositif. Les pharmaciens également pourraient informer les femmes enceintes venant aux comptoirs des officines du dispositif d'accompagnement post-maternité.
- **Les médecins généralistes des 21 communes de la CPTS** exerçant en cabinet individuel ou en groupe. Ces derniers pourraient orienter des patients vers les sage-femmes libérales pour les accompagner au mieux
- **Les structures sociales** (Foyer d'accueil et les Centres sociaux), acteurs au contact des personnes vulnérables, elles sont des maillons indispensables pour faire le relais et informer les femmes enceintes au sein de leurs structures.

3- Articulation Ville-Hôpital : modalités et outils de coordination

- **Une convention partenariale** entre les acteurs de structures sanitaires et la CPTS Grand Douai formalisera les engagements de chaque partie dans le cadre de la prise en charge à domicile des parents et leur nourrisson par les sage-femmes libérales.
- **La fiche de liaison** contenant les coordonnées, la date d'accouchement et date de sortie des patientes sortantes



PROTOCOLE
RETOUR À DOMICILE POST
MATERNITÉ :
ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI
PAR LES SAGES-FEMMES

Version n°3 – 27/10/2021

facilitera la coordination entre l'établissement de santé et les sage-femmes libérales de la CPTS.

- **La plateforme** téléphonique / numérique de la CPTS Grand Douai assurera la liaison entre les établissements de santé, les sage-femmes et les patientes.
- **Le protocole** d'organisation relatif à la prise en charge à domicile des parents et leur nourrisson post-maternité par les sage-femmes libérales de la CPTS Grand Douai en coordination avec les établissements de santé cadre et sécurise le processus.
- **Un courrier d'information du rôle de la sage-femme** sera remis à chaque patiente lors de sa visite du 8^{ème} mois au sein de l'établissement de santé.

4- Orientation vers la sage-femme libérale

- **Rôle de l'Opérateur(trice) de la plateforme de la CPTS Grand Douai dans l'orientation :**

- Reçoit l'information d'un établissement de santé des sorties de patientes et leur nourrisson. L'établissement envoie à la plateforme de la CPTS le document de liaison contenant les coordonnées des patientes sortantes. (permanence de la plateforme de la CPTS Grand Douai du lundi au vendredi de 11h00 à 17h00)
- L'opératrice contacte chaque patiente afin de lui redonner l'information d'une possibilité de prise en charge par une sage-femme libérale dès sa sortie.
- Si la patiente en est d'accord, l'opératrice met en relation celle-ci avec la sage-femme qu'elle connaît ou, le cas échéant, avec une sage-femme de la CPTS à proximité de son domicile qui organisera son planning de visite auprès de la patiente et assurera son suivi et la continuité des soins.

5- Suivi des parents et de leur nourrisson


- Acteurs entrant dans le suivi post-maternité : sage-femmes, médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, pédiatres, laboratoires d'analyse médicale, kinésithérapeutes, PMI, établissements de santé.



PROTOCOLE
RETOUR À DOMICILE POST
MATERNITÉ :
ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI
PAR LES SAGES-FEMMES

Version n°3 – 27/10/2021

	<ul style="list-style-type: none"> - Apport d'informations relatives au nourrisson et de la patiente sur les carnets de santé respectifs par la sage-femme. - Rédaction d'un courrier au médecin traitant par la sage-femme en cas de complication / utilisation du logiciel de coordination, messagerie sécurisée ou courrier papier...Le médecin traitant pourra ainsi coordonner les soins et réorienter la patiente et/ou le nourrisson vers le professionnel de santé adéquat. (pédiatre, établissement de santé...) et demande d'un accusé de réception du courrier d'information auprès du médecin traitant
<u>Indicateurs de processus et de résultats</u>	<p>Nombre de sage-femmes impliquées dans le dispositif / sur le nbre de sage-femmes adhérentes à la CPTS.</p> <p>Nombre d'orientation réalisées /an via la plateforme téléphonique - numérique de la CPTS Grand Douai</p> <p>Nombre de patientes bénéficiant du passage à domicile de la sage-femme / nombre de patientes sortantes.</p>
<u>Liste des documents associés</u>	<p>Annexe 2 : Communication du rôle des sage-femmes libérales</p> <p>Annexe 3 : Fiche de liaison établissement de santé / CPTS Grand Douai</p> <p>Annexe 3 : Logigramme</p>
<u>Liste des sources documentaires et références</u>	<ul style="list-style-type: none"> • RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE - Mis en ligne le 13 mars 2014 – Sortie de maternité après accouchement - HAS • Enquête périnatalité, 2016, Inserm/ Drees • <i>Braveman P, Egerter S, Pearl M, et al. problems associated with early discharge of newborn infants, early discharge of newborns and mothers: a critical review of the literature. Pediatrics. 1995;96(4 Pt 1):716–26.</i> • Sorties précoces de maternité après accouchement : quelles conséquences pour les pédiatres de ville ? Ariane Juresco, Volume 8, issue 5, Septembre-Décembre 2005
<u>Lieu de consultation d'un protocole</u>	Diffusion du protocole par mail et par papier (application PLEXUS/ site internet / accès sécurisé)
<u>Liste des professionnels adhérents au protocole</u>	Les sage-femmes, les médecins, les infirmiers, les pharmaciens de la CPTS, les établissements de santé partenaires
<u>Mode de validation du protocole</u>	Référents du parcours de la femme

	<u>PROTOCOLE</u> <u>RETOUR À DOMICILE POST</u> <u>MATERNITÉ :</u> <u>ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI</u> <u>PAR LES SAGES-FEMMES</u>	Version n°3 – 27/10/2021
---	---	---------------------------------

Annexe 1 : communication du rôle des sages-femmes libérales

Information Suivi Parents-enfant
En sortie de maternité

Madame,

Pour vous permettre de rentrer chez vous dans les meilleures conditions après la naissance de votre enfant, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement à domicile ou au cabinet par une sage-femme libérale de votre choix.

Avec cet accompagnement, vous quittez la maternité avec l'assurance du suivi de votre enfant pour son arrivée à la maison : votre sage-femme passe chez vous dans les jours suivant votre retour à la maison pour une première visite. Dans le cadre de ses visites, elle s'assure de votre bon état de santé ainsi que de celui de votre bébé. Elle vous accompagne dans les premiers soins de votre enfant.


Pour bénéficier de ce dispositif, l'équipe médicale communiquera vos coordonnées à la CPTS GRAND DOUAI afin d'organiser votre accompagnement.

Puis, la CPTS et la sage-femme prendront contact avec vous par téléphone pour convenir d'un rendez-vous si vous l'acceptez.

Ce suivi est pris en charge à 100% sans avance de frais jusqu'au 12ème jour après la naissance.

Pour tout complément d'information, contactez votre professionnel de santé.

Merci de votre confiance.

	<p><u>PROTOCOLE</u> <u>RETOUR À DOMICILE POST</u> <u>MATERNITÉ :</u> <u>ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI</u> <u>PAR LES SAGES-FEMMES</u></p>	<p>Version n°3 – 27/10/2021</p>
---	--	--

Annexe 2 : outil de liaison entre la CPTS et les établissements de santé

**Fiche de liaison
CPTS – CH Douai et Clinique Saint Amé**

Étiquette de la patiente	Date de l'accouchement	Date de sortie	Numéro de téléphone

Annexe 3 : questionnaire de l'opératrice de la plateforme de la CPTS Grand Douai qui complétera la fiche de liaison ci-dessus :

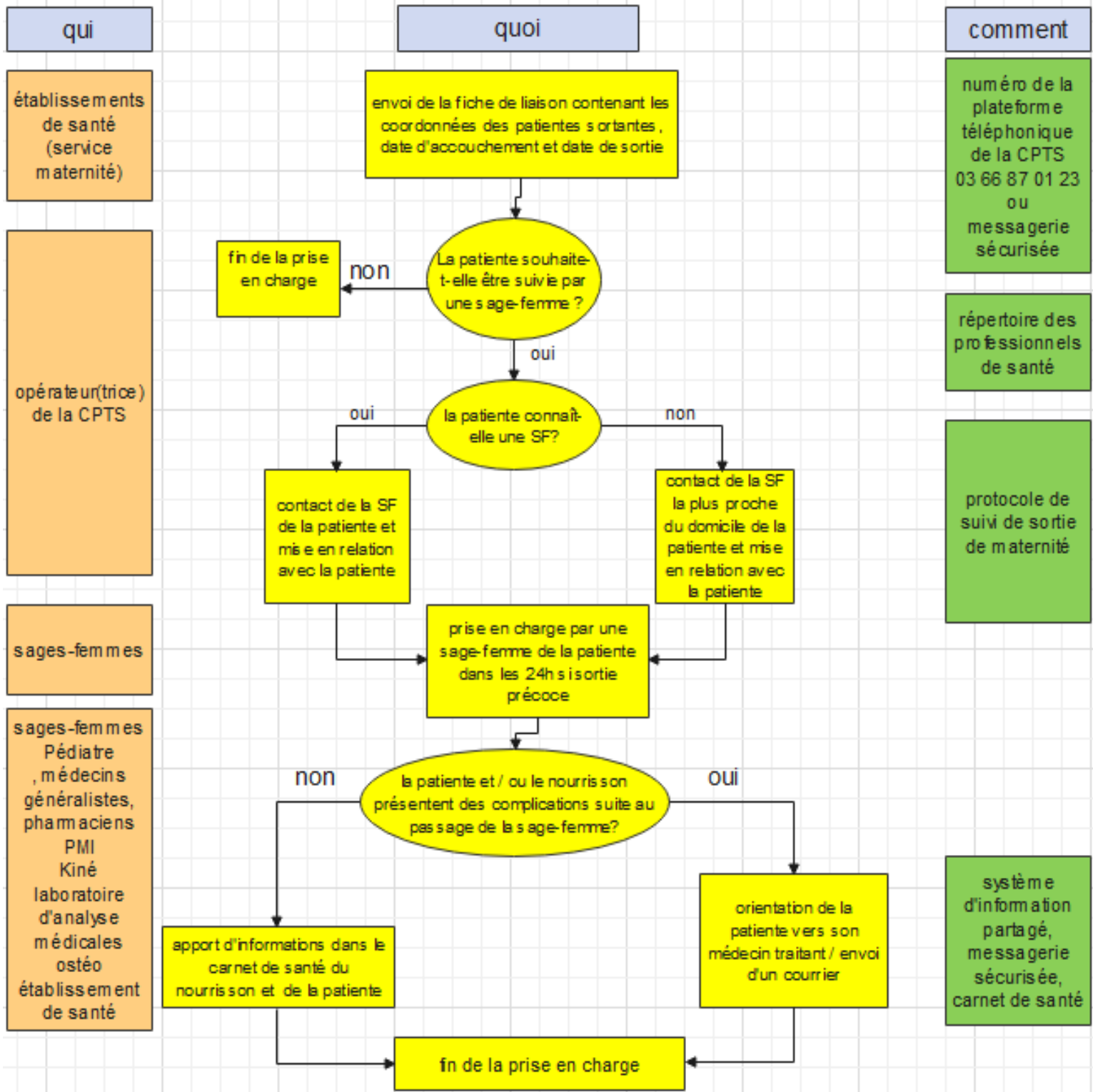
- Nom, prénom de la patiente et du nourrisson
- Adresse de la patiente
- Etes-vous d'ores et déjà suivie par une sage-femme ?
- Si oui, quelles-sont les coordonnées de la sage-femme ?
- Si non, seriez-vous d'accord pour que nous vous mettions en contact avec une sage-femme proche de votre domicile ?



**PROCOLE
RETOUR À DOMICILE POST
MATERNITÉ :
ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI
PAR LES SAGES-FEMMES**

Version n°3 – 27/10/2021

Annexe 3 : Logigramme : protocole retour à domicile post-maternité : accompagnement et suivi /sortie précoce :





PROTOCOLE
RETOUR À DOMICILE POST
MATERNITÉ :
ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI
PAR LES SAGES-FEMMES

Version n°3 – 27/10/2021

Annexe 4 : Logigramme : protocole retour à domicile post-maternité : accompagnement et suivi /sortie standard :

